

DOCUMENT TRAVAIL N° 1

CHRONOLOGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Création du Commissariat général du plan en 1946. Il s'appuie sur deux organismes de prévision, l'INSEE et le service d'études économiques et financières du ministère des finances. Le plan tente d'orienter les investissements dans les secteurs prioritaires pour la croissance.

- **Premier plan, le plan Monnet, 1946-52.** Objectif relever le niveau de vie et d'alimentation, moderniser l'agriculture, reconstruire et moderniser les outillages et infrastructures publics et privés moderniser et développer les industries d'exportation. Priorité au charbon, à l'électricité, au ciment, aux machines agricoles, au transport et à l'acier. Le financement du plan est assuré par le plan Marshall.
- **Deuxième plan, 1954-57, dit Plan Hirsch.** Priorité aux équipements scolaires et hospitaliers. Recherche d'une plus grande efficacité des ressources matérielles et humaines. objectifs quantitatifs mais aussi volonté de développer la Recherche-développement, l'organisation des marchés agricoles, la reconversion des entreprises, la réadaptation professionnelle de la main-d'œuvre
- **Troisième plan 1958-61.** Ouverture des frontières et entrer dans le marché commun. Développement de la comptabilité nationale pour formuler les objectifs de croissance de la production intérieure brute.

Développement de l'enseignement technique pour augmenter le nombre de techniciens, de cadres, et ouvriers spécialisés. Création de nouveaux collèges et des lycées d'enseignement technique

- **Quatrième plan. 1962-65 .** Apparition de la consommation de masse. Modernisation des secteurs jugés « retardataires », secteur hospitalier, autoroutes et télécommunications, éducation nationale.

Approbation du plan de développement économique et social pour la première fois par le parlement. « Ardente obligation de la planification » pour de Gaulle, le moyen privilégiée pour l'État d'afficher et d'affirmer les choix de politique économique.

Création du conseil supérieur du plan. Objectif de croissance forte, de progression des équipements collectifs, et de correction des inégalités sociales et régionales. Le quatrième plan a été le mieux exécuté de tous les plans.

1964 amorce de la baisse du taux de fécondité en France.

Cinquième plan, 1966-1970. Développements de la compétitivité et des équipements collectifs. Contrôle des prix. Les performances de l'économie française apparaissent limiter par l'insuffisance de la formation professionnelle et par la gestion des relations sociales dans les entreprises.

Le choc de mai 1968 perturbe l'exécution du cinquième plan. Les prix dérapent provoquant un freinage des équipements collectifs.

Sixième plan, 1971-75. La compétition internationale devient de plus en plus dure. Nécessité de restructurer l'industrie française. La « relative importance » de la population agricole est considérée comme un des facteurs structurels limitant les performances de l'économie. Politique d'aménagement du territoire, en particulier pour les villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants.

1973, premier choc pétrolier. Fin des « 30 glorieuses », années de reconstruction .

Septième plan. 1976-80. Deuxième choc pétrolier en 1979. Première mise en cause de la politique de planification française. Emergence de la problématique de l'adaptation de l'industrie à la concurrence mondiale et de la fragilité financière des entreprises françaises.

Huitième plan, 1981-85. Élaboration d'une politique économique axée sur l'emploi. Scénarios pensés en fonction des différentes hypothèses d'environnement international.

Neuvième plan, 1984-88. Relance de la consommation. **Planification décentralisée et contractuelle**, donnant un plus grand rôle aux régions. **Contrats de plan État-Régions.** Retard technologique dans les industries concurrentielles

10e plan, 1989-92. Travail de prospective « horizon 2000 » avec des experts de la communauté européenne et de l'OCDE. Le plan ne détermine plus un ensemble d'actions majeures à engager mais des orientations structurelles et des objectifs qualitatifs (haut niveau d'emploi, cohésion sociale, adaptation grand marché européen).

Les **fonds structurels européens** participent au financement des contrats de plan État-Régions. Mise en place d'un **dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques.**

1992 Entrée en vigueur du marché unique.

11° plan, initialement prévu pour la période 1993-97 ne sera pas adopté par le gouvernement après mars 1993. Il est remplacé par un ensemble de lois quinquennales (plan université 2000 contrats de plan en faveur du développement rural , de l'enseignement et la recherche, des infrastructures de transport, de la compétitivité économique etc...

Sources : Planification française (Wikipedia). B.Toulemonde **la décentralisation de l'éducation** pp. 65-72 in C.SZYMANKIEWICZ (dir) Le système éducatif en France Documentation française, 2013, 4°ed